



InfEAU-Lettre AESEQ

Numéro spécial sur la COVID-19

(Bulletin no 18 - 2020-04-15)

Guide COVID-19 pour les chantiers de construction (CNESST) + Réouverture du BSDQ

Bonjour!

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a développé un guide qui contient les mesures de prévention primordiales à mettre en œuvre sur les chantiers de construction lors de la reprise des travaux.

De son côté, le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) a repris ses activités hier, 14 avril 2020.

GUIDE COVID-19 POUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE LA CNESST

Le guide comporte une série de mesures à respecter pour assurer la sécurité des travailleurs. Pour le consultez, suivez le lien : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/QR-construction-covid-19.aspx>

- Vérification de l'état de santé des travailleurs arrivant sur le chantier
- Critères pour le retour au travail d'un travailleur ayant contracté la COVID-19
- Planification des travaux pour respecter la distanciation sociale
- Mesures d'hygiène à mettre en place sur un chantier
- Mesures de prévention lors de travaux dans un lieu contaminé par la COVID-19

- Utilisation d'équipement de protection individuelle spécifique pour la COVID-19
- Solutions pour contrer le stress, l'anxiété et la déprime associés à la COVID-19
- Rappel des mesures d'hygiène de base de la Direction de la santé publique
- De même, il y a une liste de vérification quotidienne qui permet de contrôler chaque jour l'application des mesures d'hygiène dans le contexte de la COVID-19.
- Enfin, la CNESST propose une affiche sur les mesures de prévention pour la santé des travailleurs qui s'adresse à tous les milieux de travail dans le contexte de la COVID-19.

REPRISE DES ACTIVITÉS DU BSDQ LE 14 AVRIL 2020

Afin de maintenir et de respecter la mission du BSDQ, il a été jugé qu'une suspension de ses activités serait plus problématique qu'une reprise. Par conséquent, le Bureau a décidé de reprendre ses activités à compter du 14 avril 2020. Pour prendre connaissance du communiqué intégral du BSDQ, suivez le lien :

<http://www.bsdq.org/docs/infocourriels/Com06-20env06-BSDQ-Reprise%20de%20ses%20activit%C3%A9s%20C3%A0%20partir%20du%2014%20avril%202020.pdf>

Le communiqué précise que la reprise des activités se fera par télétravail. C'est pourquoi la reprise des activités se fera avec un effectif réduit et des heures d'ouverture écourtées de 8 h à 15 h 30, du lundi au vendredi. Afin d'assurer un service efficace en télétravail, le courriel sera privilégié pour répondre aux questions des usagers. Si vous choisissez de nous contacter par téléphone, vous serez invités à laisser vos coordonnées ainsi qu'un message détaillé dans une boîte vocale. Un agent en assurera le suivi.

Voici les coordonnées pour joindre les différents services pendant la période où les activités du BSDQ se feront en télétravail.

Service aux usagers : par courriel : info@bsdq.org / par téléphone : **514 355-7600**

Service Application du Code : par courriel : ccharron@bsdq.org / par téléphone : **514 355-4115, poste 2207**

Les plaintes en vertu du Chapitre L du Code seront reçues en remplissant le formulaire « Demande d'enquête » disponible sur le site Internet au www.bsdq.org

Services administratifs

Comptes payables et recevables : par courriel : fgiroux@bsdq.org / par téléphone : **514 355-4115, poste 2211**

Gestion des garanties : par courriel : ntessier@bsdq.org / par téléphone : **514 355-4115, poste 2226**

Direction générale : par courriel : ldussureault@bsdq.org / par téléphone : **514 355-4115, poste 2204**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Daniel Schanck, M.Sc.

Directeur général, AESEQ inc.

514-893-1772

info@aeseq.com